



Vigne

Edition **Charentes**

N°01
10/04/2018



Animateur filière
Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de
Charente-Maritime
magdalena.girard@charente-
maritime.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents
Blancs 87000 LIMOGES

Site de Bordeaux



**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-
Aquitaine Vigne / Edition
Charentes
N°1 du 10/04/2018 »**



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018>

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen (Ugni blanc) :** gonflement du bourgeon

Mildiou

- **Œufs d'hiver pas encore mûrs**
- **Pas de contaminations annoncées**

Nécrose bactérienne

- **Conditions climatiques favorables, risque fort**

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des premières données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

La qualité des données du BSV dépend, en grande partie, de la qualité et de la taille du réseau d'observations du vignoble Charentais. Participez, vous aussi, tout au long de la saison à l'amélioration du réseau d'observations du BSV en multipliant vos signalements (maladies, ravageurs, évènements climatiques...) sur le site [Web Alerte Vigne](#).

Phénologie

L'Ugni blanc est en moyenne au stade 02 (gonflement du bourgeon). Ce qui représente environ une semaine de retard par rapport à la moyenne des 15 dernières années. Les bourgeons les plus avancés atteignent le stade 05 (pointe verte).



Stade 02
(gonflement du bourgeon)



Stade 05
(pointe verte)

Les cépages précoces (Merlot...), atteignent en moyenne le stade 03 (bourgeon dans le coton).

Climatologie

- **De la semaine passée**

Températures

Les températures de la semaine écoulée sont déficitaires, avec 12.5°C en moyenne.

Pluies

Sur la semaine passée, le réseau de stations météo a enregistré 20 mm de pluies en moyenne, de 4.5 mm pour Segonzac à 45.8 mm pour Le Bois Plage en Ré.

- **Prévisions météo**

Les prévisions météo annoncent une semaine humide avec des températures plutôt fraîches. Une amélioration devrait survenir en fin de période.

Maladies

- **Mildiou :**

Suivi biologique des œufs d'hiver

Ce suivi est réalisé par la Fredon, la FDCETA et OCEALIA sur 4 sites différents : Les Gonds (17), St Sigismond de Clérmont (17), Barret (16) et St Sulpice de Cognac (16).

A ce jour, au laboratoire, les œufs de mildiou ne sont pas encore arrivés à maturité. Ils germent à J+3 (au lieu de J+1 à maturité).

Modélisation

Le modèle n'indique aucune contamination pré-épidémique (dite « élite ») possible actuellement.

Evaluation du risque :

Les œufs d'hiver de mildiou ne sont pas mûrs et le stade de réceptivité n'est pas atteint. Même si les conditions météorologiques sont favorables, le risque de contamination est nul.



• Nécrose bactérienne

Éléments de biologie

La nécrose bactérienne est provoquée par une bactérie, *Xylophilus ampelinus*, qui vit exclusivement sur la vigne, dans les vaisseaux du bois (dans la sève). Elle n'est pas présente naturellement dans la vigne, elle y est introduite par du matériel végétal infecté (greffons, boutures...) ou par du matériel agricole pollué (sécateurs, machines).

Les bactéries sont émises en abondance dans les pleurs au moment des opérations de taille. Ces pleurs contaminent les bourgeons sains sur lesquels elles s'écoulent. Le vent et la pluie facilitent leur dissémination sur les ceps environnants. Un printemps froid et humide, ainsi que de fortes pluies d'automne sont des facteurs favorisant la propagation de la maladie.

Moyens de lutte prophylactique

La lutte prophylactique consiste à :

- Tailler pendant le repos végétatif complet, en l'absence de pleurs.
- Sortir et brûler rapidement les bois de taille dans les parcelles ayant fortement exprimé la maladie au cours du printemps précédent (la bactérie peut vivre 5 mois dans les bois de taille).
- Attacher rapidement pour limiter la re-contamination par les pleurs.
- Éviter la pré-taille mécanique.
- Limiter les opérations mécaniques occasionnant de nombreuses blessures (épamprage mécanique, effeuillage mécanique) et régler correctement les machines pour réduire ces lésions.
- Entre chaque parcelle, désinfecter soigneusement le matériel (pré-tailleuse, tailleuse, sécateur...) avec de l'eau de javel ou de l'alcool.
- Pour l'ensemble des travaux mutilants (taille, rognages, vendanges...), travailler dans les parcelles contaminées en dernier.
- Dès le mois de juin, repérer les parcelles présentant des symptômes pour leur faire bénéficier les années suivantes des mesures de protection spécifiques aux parcelles contaminées.

Observations

A cette saison, le manque de débourrement est le symptôme principal de la maladie. S'y ajoutent les dessèchements, flétrissements et mort de jeunes pousses peu après le débourrement.



Nécrose bactérienne
(Crédit photo M. Girard CA17)

Evaluation du risque :

Les conditions climatiques pluvieuses de l'hiver dernier et de ce printemps ont été très favorables à la maladie. Les sols sont détrempés et on constate la présence de nombreuses mouillères. Le risque est à priori fort dans les parcelles contaminées.



• Excoriose

Eléments de biologie

La **période de plus forte sensibilité** de la vigne est **très courte** et s'étale du **stade 06** (éclatement des bourgeons) au **stade 09** (2/3 feuilles étalées), mais des contaminations peuvent encore avoir lieu jusqu'au stade 15 (7/8 feuilles étalées) si les conditions climatiques sont favorables (fortes humectations). Les bourgeons les plus proches du vieux bois sont plus particulièrement exposés aux contaminations.

Attention : les contaminations ne peuvent avoir lieu qu'en conditions de pluies et/ou de fortes humectations.

Moyens de lutte prophylactique

La lutte prophylactique consiste à :

- Maîtriser la vigueur de la vigne pour en diminuer sa sensibilité : choix du matériel végétal, gestion de la fertilisation et du régime hydrique,
- **Éliminer les bois porteurs de symptômes en conservant les bois les plus sains lors de la taille d'hiver.**

Observations

Il est possible actuellement de commencer à évaluer le niveau d'attaque sur les bois laissés à la taille. L'opération consiste à compter **les lattes** présentant des symptômes (cf. photos). Les symptômes sont situés à la base des rameaux (en général sur les 3 premiers entre-nœuds) sous forme de nécroses brunâtres peu profondes, en forme de fuseau et de lésions étendues d'aspect ligneux ou de blanchiment des rameaux avec des ponctuations noires (pycnides).



Symptômes d'excoriose sur vieux bois (Crédit photo C. Michaud CA17)

Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est de 20% des rameaux laissés à la taille contaminés par l'excoriose.

Au-delà de ce seuil, la maladie peut avoir des conséquences sur le vignoble. Il faudra raisonner en fonction de l'historique parcellaire, de la sensibilité des cépages et des conditions climatiques au cours de la période de sensibilité.

Evaluation du risque :

Pas de risque pour le moment, le stade de sensibilité n'est pas atteint.

Ravageurs

• Vers de la grappe

Les papillons d'Eudémis ont besoin d'un cumul de températures supérieur à 560°C à partir du 1er février pour émerger. C'est ce que l'on appelle la levée de dormance. En 2018, ce cumul va probablement être atteint la semaine prochaine. La levée de dormance de la Cochylys se fait un peu plus précocement.

Aucun risque à ce jour. Ce n'est qu'à l'approche de la floraison que l'évaluation des risques, basée sur des observations de dégâts sur les inflorescences peut être effective.

• Mange-bourgeons

Aucun bourgeon évidé n'a été signalé pour le moment.

Le seuil de nuisibilité est de 15% des ceps présentant des symptômes.

Note nationale Vigne

Une erreur s'est glissée dans le lien de la semaine précédente. Vous pouvez trouver la version à jour ci-dessous :

[**Note technique commune Vigne 2018**](#)

Le Mémo de l'Observateur

A faire cette semaine :

- Créer les parcelles manquantes dans Epicure (si pas encore fait)
- Estimer le stade phénologique des parcelles suivies
- Compter les ceps attaqués par les mange-bourgeons
- Prévoir la pose des pièges tordeuses en début de semaine prochaine

Les protocoles de piégeage tordeuses sont disponibles ici :

- [Suivi des pièges sexuels](#)
- [Suivi des pièges alimentaires](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, SAS Huré AgriConsult, les Ets Piveteau, les Ets Nau, BGD Conseil, la FDCETA, la FREDON Poitou-Charentes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".